

Activités VERTICAL PASSION - Conditions générales pour les petites activités gratuites

Inscription et confirmation

Possibilité de vous inscrire par email, téléphone ou en passant au magasin. Le participant, accepte les conditions générales et s'inscrit définitivement.

Prix et paiement

Ces activités sont gratuites, le ou les accompagnants ne sont pas rémunérés et le font à titre bénévole.

Assurance

Un participant doit être en possession d'une assurance accident et maladie avec rapatriement valable pour la montagne et dans les pays où se déroulent les activités. Nous vous recommandons fortement de souscrire à une assurance annulation et d'adhérer à la REGA.

Matériel

Chaque participant reçoit une liste de matériel détaillée. Chaque participant est responsable de son matériel personnel.

Transport et frais

Le trajet jusqu'au lieu de rendez-vous se fait individuellement et à la charge du participant. Tous les frais de transport sont à la charge du participant, sauf mention particulière dans le descriptif de l'activité..

Changement de programme

En principe les engagements ont lieu par tous les temps. Vertical Passion se réserve le droit de modifier le programme selon les conditions nivologiques, météorologiques, le niveau des participants et/ou d'autres facteurs influençant la sécurité du groupe. Toute action en dommages et intérêts pour cause d'une modification de programme est exclue. Dans tous les cas, si l'activité est annulée, une date ultérieure est proposée en consultation avec les participants.

Responsabilité

Les conditions météorologiques, les pannes de remontées mécaniques ou autres incidents ne peuvent être imputables à Vertical Passion.

L'accompagnant ne peut pas garantir une sécurité absolue face aux dangers objectifs de la montagne.

Les activités proposées sont gratuites, les accompagnants le font à titre bénévole. Ni l'organisateur, ni les accompagnants ne portent de responsabilités en cas d'accident survenu pendant l'activité.

Le participant accepte d'assumer le risque d'une activité en plein air, qui ne peut être évité malgré une préparation minutieuse et une conduite prudente et avisée.

Dans le cadre de la responsabilité personnelle qui incombe au participant et afin d'assurer un déroulement aussi sûr que possible le participant doit suivre les instructions de

l'accompagnateur et lui faire immédiatement part de préoccupations éventuelles ainsi que de problèmes physiques et/ou psychiques.

Le for juridique en cas de litige est situé à Neuchâtel et le droit suisse est applicable, quelle que soit la nationalité des parties concernées.